



## Déclaration FSU CDEN du 02 juillet 2019

Madame la Préfète, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, Mesdames et Messieurs les élu-e-s, représentant-e-s des parents d'élèves et des personnels,

Tout d'abord, la FSU déplore l'envoi aussi tardif des documents préparatoires, hier matin !, et ce, dans 7 courriels différents ! Ce n'est pas une façon convenable de préparer ce CDEN ! N'existe-t-il pourtant pas des textes stipulant que les documents préparatoires aux instances doivent nous être envoyés 8 jours à l'avance ? De plus, nous n'avons pas été destinataires des documents en version papier, ce que nous regrettons également.

Pour la FSU, la loi pour « l'école de la confiance » de Jean-Michel Blanquer, les réformes du lycée et du bac, celle de l'enseignement professionnel, s'inscrivent dans la ligne gouvernementale, autoritaire et inégalitaire. D'autres mesures s'y ajoutent, imposition d'une deuxième HSA, imposition de la formation continue pendant les vacances, programmation d'une diminution du périmètre de l'éducation prioritaire.

Le secteur de l'Éducation a été fortement mobilisé et la suppression dans la loi Blanquer de l'article sur les EPSF en est le fruit. L'appel à la grève le premier jour des surveillances du baccalauréat, modalité inédite d'action qui soulignait la gravité de la situation, a bien été compris et a contraint le Ministre de l'Éducation à justifier ses réformes. Il n'entend pas pour cela recevoir les organisations syndicales ni infléchir ses réformes fondées sur la volonté de caporaliser les personnels, les empêchant d'exercer leur métier dans de bonnes conditions.

Pour le Ministre, en lien avec la réforme de la Fonction Publique, doivent se développer la contractualisation et l'individualisation des rémunérations au lieu d'une revalorisation pour tous. Même si la loi était votée, la FSU est déterminée à lutter contre ses effets dévastateurs dans les différents domaines : dialogue social, prise en compte des problématiques de santé et sécurité au travail, conditions de recrutement de contractuels, schémas d'externalisation de services et missions... Nous continuerons le combat syndical pour que les prérogatives et les moyens actuellement attribués aux CHSCT perdurent et soient renforcés et que les représentants des personnels qui siègent actuellement en CT et qui siégeront en CS soient en mesure d'intervenir pour défendre les droits des personnels en matière de santé et sécurité au travail. Les membres de ces instances doivent pour cela être formés à la réglementation spécifique ainsi qu'aux principes de base de l'analyse des conditions de travail. Cette formation ne doit pas attendre la mise en place des Conseils sociaux car, d'une part, dès le 1er janvier 2020, une partie des prérogatives actuelles des CHSCT seront transférées aux Comités techniques. D'autre part, la formation obligatoire qui découlera de mise en place de la nouvelle instance se mettra très vraisemblablement en place de manière très échelonnée et tardivement et ne permettra pas aux membres des Conseils sociaux d'être immédiatement opérationnels.

### **Concernant le Collège**

Le ministre a annoncé pour 2021 une réforme du DNB qu'il trouve « trop lourd », et dans lequel il veut donner plus de place à l'oral et « valoriser l'engagement ». Le SNES-FSU regrette que les modifications de l'an dernier n'aient été que cosmétiques ; il demande l'abandon des bilans de fins de cycle pour un contrôle continu plus lisible et une prise en compte de toutes les disciplines sans les hiérarchiser. Cet examen doit retrouver son sens et pour cela évaluer les apprentissages acquis. Quant à l'oral, c'est actuellement l'épreuve

la plus inéquitable, ses modalités doivent être revues pour assurer l'égalité des candidats. Plus généralement, le SNES-FSU continue à s'opposer aux principes néo-managériaux qui conduisent à placer les modalités d'évaluation des élèves sous la tutelle des chefs d'établissement au nom du pilotage local.

L'attaque contre l'éducation prioritaire se précise à l'occasion de la publication du rapport Mathiot-Azéma. S'il s'agit de conserver la carte des REP+ inchangée, définie nationalement, en revanche la labellisation REP dépendrait des politiques académiques, « dans un cadre de références nationales ». Une délabellisation rampante se profile, niant les spécificités de ces établissements, ce qui impacterait les indemnités afférentes. La FSU demande une politique de l'éducation prioritaire ambitieuse qui ne confonde pas toutes les problématiques spécifiques (ruralité, EP, etc...).

Les Cités Educatives sont présentées par le gouvernement comme l'outil d'une politique permettant de diminuer les inégalités. En réalité, c'est un puissant outil de dérégulation. La mise en réseau des établissements à travers un budget commun fait planer le spectre du retour des EPLESF. La présence des collectivités territoriales aux différents niveaux de pilotage peut conduire à une forme de territorialisation en contradiction avec le cadre national du service public d'Education.

## **AESH**

La circulaire du 5 juin 2019 définit le cadre de gestion applicable aux AESH à compter de la rentrée 2019. Ce texte rappelle les règles que doivent respecter les employeurs pour ce qui concerne le contrat de travail, les missions et toutes les facilités qui doivent être données aux AESH pour les intégrer pleinement aux équipes éducatives mais il est bien loin de répondre aux revendications de la profession. La FSU a pesé sur la rédaction pour qu'y soient inscrits des droits qui, s'ils ne règlent pas tous les problèmes, améliorent sensiblement les conditions d'emploi (centralisation de la gestion au niveau académique, « portabilité » du CDI entre académies, évaluation...).

Le ministre continue de refuser la création d'un corps de fonctionnaires que revendique la FSU en catégorie B. La précarité reste la règle. Maigre progrès : les CDD signés à partir de la rentrée doivent l'être pour une durée de trois ans. La grille indiciaire reste scandaleuse : recrutement au SMIC et plafond à 1700€ brut pour un plein temps, que l'on peut espérer atteindre après 20 ans de « carrière ». La seule avancée concerne la quotité de travail et donc la rémunération qui devrait augmenter de 5,1 % en application du calcul de la durée annuelle de temps de travail sur 41 semaines au lieu de 39. La FSU sera vigilante sur les tentatives de diversification des missions que l'administration pourrait opérer dans le cadre des décalages entre ces 41 semaines et la durée de l'année scolaire, au détriment de leur formation et de leurs missions, contrairement à ce que stipule la circulaire de gestion.

## **Dans le département**

La « désorganisation de la rentrée » se poursuit depuis des mois, puisque les décisions annoncées en janvier n'ont cessé d'être modifiées, laissant bon nombre de collèges dans la sidération d'une création ou d'une suppression supplémentaire de division. A quoi bon chercher à organiser la rentrée dans chacun des établissements, monter des projets pédagogiques, prévoir les répartitions de service, les compléments de service... lorsque l'on sait que, jusqu'au dernier moment, tout peut être remis en cause ? Personne ne peut travailler sérieusement dans ces conditions. A tous les échelons de l'éducation nationale, quel mépris pour les personnels ! Ainsi, 8 collèges à la rentrée auront une classe en moins (ou deux si celle-ci s'ajoute à une suppression en février, comme à Corbie) : fermetures à Ponthieu Abbeville, Amiral Lejeune, Corbie, Friville, Ham, Montdidier, Villers-Bretonneux, Jean-Marc Laurent.

La FSU salue les personnels et les parents d'élèves fortement mobilisés au printemps, qui malgré leur pugnacité n'ont certes pas obtenu la classe qu'ils réclamaient, mais ont obtenu des moyens supplémentaires (Villers Bocage et Rosa Parks 15h, Bernaville 10h), c'est à mettre au compte de leurs magnifiques mobilisations ! Même si

ces HSA ne sont pas une solution car elles "chargent la mule" alors que les services sont déjà calés et les répartitions déjà faites et que cela ne rendra pas leur poste aux collègues qui ont été touchés par ces retraits d'heures brutaux. Nous continuerons de rester mobilisés à la prochaine rentrée.

Suite au succès de la journée du 17 juin, la mobilisation impulsée par le SNES-FSU avec l'appui de l'intersyndicale et d'associations se poursuit sous des formes variées (motions d'assemblées générales, rétentions de notes, reconduction de la grève etc.). Le SNES-FSU appelle les collègues réunis en jury du baccalauréat le 4 juillet à s'exprimer collectivement. Il s'adressera solennellement au Ministre le 5 juillet, jour des résultats du baccalauréat, pour rappeler son attachement à un baccalauréat national et à un lycée qui permette l'accès de l'ensemble des élèves à l'enseignement supérieur. D'ores et déjà il souligne la responsabilité que le Ministre devrait assumer, seul, dans le cas où les résultats du baccalauréat ne pourraient être proclamés à la date prévue.

Le SNES-FSU appelle les collègues à refuser dès maintenant la fonction de professeur principal pour la rentrée 2019 et l'imposition d'une deuxième heure supplémentaire

Dans cette période de rentrée, le SNES-FSU proposera à la profession toutes les initiatives possibles d'action allant vers un engagement pour la défense des personnels, les disciplines et les conditions de travail.

Pour ce qui est du 1<sup>er</sup> degré, comme vous avez pu le lire dans le quotidien « Aujourd'hui en France » daté du 1<sup>er</sup> juillet, grandes et légitimes sont les inquiétudes des parents d'élèves, des équipes enseignantes et des élu-e-s quant à la fermeture des petites écoles rurales et à l'instauration de RPC, causant la disparition du service public d'éducation de proximité, rompant le lien parent-enseignant, lien pourtant essentiel dans la réussite des élèves, créant, après les fermes-usines, des écoles-usines, où l'on vient chercher son enfant en mode « drive » !

Arry, Bernay, Dompierre sur Authie, Ponches Estruval, Maison Ponthieu, Yvrench, Brailly Cornehotte, Estrées les Crécy, Fontaine sur Maye, Noyelles en Chaussée, Boufflers, Le Boisle, Caix, Guillaucourt, Bayonvillers, Matigny, Sancourt, Voyennes, Douilly, Croix Molineaux, Quivières, Brouchy, Fresneville, Andainville, Rambures, Le Translay... faut-il ici faire 1 minute de silence pour toutes ces écoles dont les portes vont fermer à la rentrée scolaire prochaine et dont les cours de récréation ne résonneront plus des rires et des cris des enfants, rythmant la vie de ces villages ?

La FSU soutient les parents d'élèves et les élu-e-s du RPI Le Quesnel/ Bouchoir en lutte depuis jeudi dernier contre la fermeture brutale de classe. Nous demandons qu'une solution rapide soit proposée pour garder la classe ouverte, au vu des effectifs élevés se profilant dès la rentrée scolaire 2020.

La FSU se réjouit ici que sa demande de création d'une UPE2A à Abbeville ait été entendue, dans l'intérêt des élèves concerné-e-s, de leurs familles, et des équipes enseignant-es.

Enfin, maintenant que l'épisode caniculaire est terminé, nous aimerions connaître le nombre d'écoles voire d'établissements scolaires qui ont dû fermer, et quelles mesures préventives vont pouvoir être prises pour que des directives, cette fois-ci en prise avec la réalité du bâti scolaire et des conditions d'accueil des élèves, ne soient plus envoyées dans l'urgence, affolant parfois la communauté éducative.